

Actualisation du périmètre de protection du captage de Mernel

Personnes présentes :

M. Inizan, Maire de Mernel

M. Le Caron, Secrétaire Général de Mernel

M. Jahier, délégué au SIAEP les Bruyères

M. Guilloton, Ingénieur au SMP Ouest 35

M. Lebreton, Secrétaire du SIAEP les Bruyères

M. Rouault, Technicien au SMG 35

M. Georget, bureau d'études Lithologic

Mme De Baynast, Chambre d'Agriculture

M. Cerclé, M. Chouan, M. Ropert, M. Glo, M. Coué et M. Gouesnard, agriculteurs

Excusés : M. et Mme Texier, agriculteurs

1) Objet de la réunion :

A la demande de l'Agence Régionale de Santé (ARS), le SIAEP les Bruyères a engagé des études concernant l'actualisation des périmètres de protection du captage de Mernel.

Une zone d'étude a été définie, sur laquelle sera réalisée une étude agricole et environnementale, confiée au bureau d'études LITHOLOGIC. Cette étude vise à effectuer un état des lieux du secteur en termes de sensibilité des sols, d'occupation des sols et des activités. Elle permettra à un hydrogéologue agréé de proposer une délimitation de périmètres de protection du captage et les servitudes associées.

Cette réunion de lancement a été organisée par le SIAEP les Bruyères. Les 13 agriculteurs concernés par l'aire d'étude y avaient été invités (6 seulement y étaient présents), ainsi que des représentants de la commune de Mernel.

Les objectifs de cette réunion étaient :

- d'informer les acteurs du lancement de la procédure d'actualisation
- de présenter le contenu et les étapes de cette procédure
- d'informer les acteurs des contraintes à attendre du nouveau périmètre de protection qui sera défini.
- de présenter les modalités de concertation qui seront proposées au cours de cette procédure

2) Compte-rendu de la réunion :

Les documents présentés au cours de la réunion sont joints en annexe de ce compte-rendu :

- Annexe 1 : présentation de la procédure d'actualisation du périmètre de protection
- Annexe 2 : présentation liée aux études agricoles et environnementales menées par le bureau d'études Lithologic
- Annexe 3 : prescriptions probables du futur périmètre de protection (attention : réglementation non exhaustive et non contractuelle)

En plus des éléments figurant dans ces annexes, les points suivants sont précisés :

1) Révision du périmètre de protection

Le périmètre de protection actuel sera revu de la manière suivante :

- modification éventuelle des limites du périmètre de protection
- modification certaine de la réglementation

Remarque : l'aire d'étude définie correspond à l'aire présumée d'alimentation du captage. Le futur périmètre de protection sera inclus dans cette aire d'étude. Sa surface et ses limites seront connues au moment de l'avis de l'hydrogéologue agréé, soit au cours de l'année 2018 (voir planning prévisionnel ci-dessous).

2) Enquêtes agricoles

Lithologic prévoit d'enquêter tous les exploitants concernés par l'aire d'étude, de la manière suivante :

- agriculteurs exploitant des parcelles dans l'aire d'étude : questionnaire sur les pratiques culturales
- agriculteurs exploitant des parcelles et dont les bâtiments sont situés dans l'aire d'étude : questionnaire sur les pratiques culturales + questionnaire sur les bâtiments d'élevage

Un résumé de ces enquêtes sera ensuite transmis à chaque agriculteur.

3) Autres enquêtes :

Lithologic réalisera également d'autres enquêtes auprès de la commune de Mernel et de ses habitants. Celles-ci porteront notamment sur l'utilisation des produits phytosanitaires, l'assainissement, les cuves à fioul, les puits etc...

3) Planning prévisionnel :

Le planning prévisionnel de la procédure d'actualisation est le suivant :

Automne - hiver 2017	Etudes hydrogéologique, agricole, environnementale (bureau d'études Lithologic)
Printemps - été 2018	Avis de l'hydrogéologue agréé
Fin 2018 – début 2019	Phase de concertation Réunions de présentation du projet de périmètre de protection
Fin 2019	Analyse des conséquences (bureau d'études Lithologic)
2020	Enquête publique Signature nouvel Arrêté Préfectoral

Remarque : il s'agit d'un planning prévisionnel. Les échéances indiquées sont susceptibles d'être modifiées selon l'avancement réel des différentes étapes.

Un document synthétique du déroulé de la procédure est joint en annexe 4.